

FS-SSCT MEN du 19 décembre 2023

DECLARATION LIMINAIRE

La question de la sécurité des établissements était à inscrire à l'ordre du jour de la réunion précédente de la FS-SSCT ministérielle, quelques semaines après l'attentat terroriste d'Arras. La FSU y rappelait que chaque jour, dans l'école de la République, des adultes, des professeurs œuvrent pour les élèves, pour les faire grandir, pour les accompagner.

Il y a quelques jours les enseignants du collège d'Issou étaient contraints d'exercer leur droit de retrait parce qu'une de leur collègues faisait son travail. Les situations de tensions, de menaces se multiplient.

Mais, la sécurisation des établissements scolaires et la protection des personnels ne pourra se faire sans accroître le nombre de postes et d'emplois.



Par ailleurs, dans certaines écoles et établissements scolaires, des personnels se retrouvent mis en accusation et menacés par des groupes de pression issus de l'extrême droite, notamment via l'élection de « parents vigilants » dans les CA d'établissements et conseils d'écoles. La FSU, dans le cadre d'une intersyndicale large, a interpellé le ministre à ce sujet pour exiger des paroles et des actes sans ambiguïté. A ce jour aucune réponse écrite n'a été faite.

Ce silence est inacceptable et inquiétant.

Voici maintenant presque six mois qu'un nouveau ministre a pris ses fonctions. Il a depuis annoncé et mené de nouvelles réformes sans concertation et sans étude d'impact préalable sur les conditions de travail et sur la santé au travail.

Le chantier attractivité du métier pour les enseignants, CPE, PSY-EN illustre cette pratique tout comme la réforme annoncée pour le collège.

Dans le premier degré c'est un profond mépris qui s'exprime en direction des enseignant-es qui ne sont pas considéré-es comme des expert-es et concepteur-trices de leur métier mais comme de simples exécutant-es.

Pour la voie professionnelle, le projet de réforme est poursuivi coûte que coûte au mépris des alertes que nous avons faites depuis les premières annonces. Les derniers éléments ne sont guère rassurants pour les personnels : aux pertes de postes liées aux modifications des cartes de formations qui seront actées en janvier, s'ajoutent des changements structurels du métier et des incertitudes quant à l'évolution des programmes et des examens. L'incapacité à pouvoir se projeter sur un projet abouti, l'incapacité à pouvoir répondre aux questions des élèves et de leurs familles participent à l'augmentation d'un mal-être chez nos collègues qui ont l'impression d'avancer à tâtons.

Ce sont les personnels qui tiennent le service public d'enseignement à bout de bras. Il est grand temps d'écouter les alertes des organisations syndicales sur les conditions de travail, l'attractivité des métiers et la carrière qui sont des enjeux majeurs. La FSU constate que ce n'est finalement pas une préoccupation majeure dans ce ministère. C'est une tout autre orientation qui est recherchée.

Concernant l'ordre du jour de cette réunion de la FS-SSCT les bilans présentés lors de cette séance sont accablants, la médecine du travail de notre ministère reste sinistrée, les moyens dévolus aux acteur-trices de la prévention, conseiller-es et assistant-es de prévention sont insignifiants. La prise en compte des RPS dans les DUERP reste insuffisante alors que ces risques sont les plus signalés dans les RSST. Ces registres obligatoires sur le lieu de travail ne sont pas toujours mis à disposition des agents dans l'ensemble des établissements et services.

Nos échangerons de plus autour des OSM, éléments constitutifs des plans de prévention, alors que lors du dernier groupe de travail qui leur était consacré les représentant-es des personnels n'étaient pas en possession de la deuxième partie du document de travail les concernant. La FSU regrette que l'instance n'ait pas eu la possibilité de davantage travailler le contenu et les formulations de ces OSM et demande que les représentants des personnels soient davantage consultés lors des prochaines OSM, pour l'année 2025. Il faudra pour cela, entre autre, plus de réunions thématiques de l'instance.

Concernant le risque amiante, la FSU intervient régulièrement dans cette instance et dans d'autres cadres et notamment sur le terrain, pour que les personnels et les usagers soient protégés.. Néanmoins nos préconisations, inscrites dans les Orientations stratégiques ministérielles, sont insuffisamment suivies d'effets et la réglementation est parfois bafouée. Cela a été par exemple le cas cette semaine à Ivry, pour obtenir la fermeture avant travaux d'un gymnase dont le plâtre revêtement amiante des murs intérieur était fortement détérioré. Par ailleurs, les révélations récentes des journalistes de France télévision [conf. de presse « Vert de rage » le 12 juin] renforcent nos craintes et nous confortent dans les nombreuses alertes et interpellations. Les faits rapportés soulignent une situation d'ensemble hautement préoccupante et pour certains cas de graves mises en danger des élèves et des personnels. Plusieurs prélèvements surfaciques ont révélé la présence de fibres d'amiante, à des taux parfois très importants, dans des couloirs, sur des sols ou même sur des tables d'élèves.

La FSU considère, qu'en la matière, l'Éducation nationale partage les responsabilités avec les collectivités territoriales. Pour la FSU, il est plus que temps de protéger les personnels et les usager-es et d'engager une rénovation des bâtiments scolaires qui prenne en compte la nécessité de protéger la santé des usager-es et des personnels.

La FSU souhaite enfin rappeler que les questions de la qualité de l'air intérieur et des ambiances thermiques doivent être prise en charge dans la durée. Nous dénonçons notamment la suppression de la ligne budgétaire destinée aux capteurs de CO2 et aux masques. Il faut ne pas passer d'un sujet à l'autre en fonction de l'actualité ou en fonction des évènements épidémiologique ou du calendrier.

A l'aune de ces bilans et des conséquences des politiques éducatives menées par le gouvernement, il est urgent que notre instance retrouve l'entièreté de ses missions et prérogatives. Il en va de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agent-es de notre ministère.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN